

# ASTRONOMIE

## REGLEMENT DU CONCOURS « FUTURS ASTRONOMES »

### ARTICLE 1

Ce concours a pour but d'intéresser les jeunes aux sciences en général et à l'astronomie en particulier.

### ARTICLE 2

Ce concours est ouvert à tous les élèves fréquentant un établissement scolaire de l'académie de La Réunion, du CE2 à la terminale, au cours de l'année scolaire 2008-2009. Le thème en est : « astronomie ».

### ARTICLE 3 : modalités du concours

Les concurrents constitueront des groupes de 3 dans les établissements scolaires (il n'y a pas de limitation du nombre d'équipes mais un élève ne peut appartenir qu'à une seule équipe). Ces groupes devront s'inscrire à partir du 19 août 2008 sur le site suivant : <http://www6.ac-reunion.fr/venus/venus.dll/ama09>

Chaque groupe se choisira un nom et recevra un code d'accès (à ne pas oublier) lors de l'inscription. Les chefs d'établissement seront destinataires des codes d'accès de leurs équipes.

Chaque lundi, une question sera posée sur le site ci-dessus et les équipes devront répondre avant le samedi suivant. Pour chaque question, un point sera attribué à chaque équipe ayant fourni une réponse exacte. Les équipes arrivées en tête participeront à la phase finale.

Lors de la phase finale, les équipes sélectionnées devront répondre en direct aux questions posées par un animateur. Les modalités d'organisation seront fixées en fonction du nombre et de l'âge des équipes finalistes.

### ARTICLE 4 : calendrier

La première phase se déroulera du lundi 8 septembre 2008 au samedi 7 mars 2009 (vacances scolaires exclues). La phase finale se déroulera en avril-mai 2009.

### ARTICLE 5 : jury

Le jury, présidé par le président de l'Association Astronomique de La Réunion, est constitué de représentants du Rectorat et de l'AAR. Il est seul juge dans tout cas litigieux pouvant se présenter. Les décisions du jury sont sans appel.

### ARTICLE 6 : récompenses et remise des prix

Les récompenses seront constituées essentiellement d'instruments et documents d'astronomie. Elles seront remises lors d'une manifestation organisée dans le cadre de l'Année Mondiale de l'Astronomie. Les lauréats seront informés des lieux et dates en temps utile.

### ARTICLE 7

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans aucun recours possible sur les conditions, le déroulement et les résultats. Les organisateurs se réservent le droit de proroger, modifier, annuler ou interrompre le concours si les circonstances l'exigent, sans qu'il lui en soit tenu rigueur.